

La Taxe d'apprentissage

Investissez dans les talents de demain au Lycée des métiers Château Potel

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises quel que soit leur statut. Elle permet de financer la formation par apprentissage, mais aussi, pour son solde des 13%, les actions en faveur de l'insertion professionnelle

C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire!



La Taxe d'apprentissage

Comment nous verser?

étape 1

A Partir du
27/05/2024
**Rendez-vous sur la
Plate-forme**
soltea.education.
gouv.fr

**et connectez vous à
votre espace privé**

étape 2

Indiquez

LP Lyc Métier -
Château Potel

Ou le n° de SIRET

190 200 253 00010

**Dans la barre de
recherche**

étape 3

**Renseignez le
pourcentage de la
somme que vous
souhaitez flêcher
pour le Lycée
Château Potel de
LA FERTE MILON
02460**

étape 4

**L'URSSAF et la
Caisse des dépôts
et Consignations
assureront la
collecte et la
répartition des
fonds**